

SYNDICAT SCOLAIRE



COVICOU



MÉMENTO D'ÉCOLE AS 2018-2019

Informations à l'attention des parents

www.covicou.ch

TABLE DES MATIERES

RESPONSABLES.....	3
ORGANISATION DES CLASSES.....	4
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DES ÉCOLES	5
HORAIRE DU 1 ^{ER} JOUR D'ÉCOLE.....	6
À VOS AGENDAS.....	7
VACANCES ET CONGÉS SCOLAIRES	8
SERVICES SCOLAIRES	9
SANTÉ / PRÉVENTION / ASSURANCE	10
CONCEPT OMPP	11
TRANSPORTS SCOLAIRES	12
COMMUNICATION.....	14
ABSENCES ET DISPENSES.....	15

RESPONSABLES

DIRECTIONS

SYNDICAT SCOLAIRE

PIERRE-ALAIN MOTTAZ 032 552 06 70

direction@covicou.ch

ÉCOLE À JOURNÉE CONTINUE (EJC)

NOÉE POZZO 032 552 06 77

info@aucarrousel.ch

CERCLE DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ (OMPP)

VALÉRIE RYTZ 078 604 26 08

direction.ompp@epsainti.ch

COMMISSION DU SYNDICAT SCOLAIRE

JACQUES HIRTZEL.....PRÉSIDENT AD INTERIM.....078 755 02 83

THIERRY VUILLEUMIER.....DICASTÈRE DES ÉCOLES CORMORET078 868 61 20

MÉLANIE KELLER BERGERDICASTÈRE DES ÉCOLES VILLERET079 754 87 77

BERTRAND BARRAS.....DICASTÈRE DES ÉCOLES COURTELARY032 943 11 60

MÉLANIE RINDLISBACHER.....MEMBRE CSS078 607 64 73

MÉLANIE TÜSCHERMEMBRE CSS078 790 28 02

DANIELLE WÄCKER.....MEMBRE CSS079 279 68 52

LAURENCE GERBERMEMBRE CSS078 640 33 65

INSPECTEUR SCOLAIRE 16^{ÈME} ARRONDISSEMENT

SERGE BÜTTIKER031 636 16 55

ORGANISATION DES CLASSES

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

	DEGRÉS	LIEUX	TITULAIRES / ENSEIGNANT(E)S
Cycle 1	12H	Cormoret	Nathalie Parisi
	12H	Villeret	Joëlle Montanaro
	12H	Courtelay	Valérie Kohler / Gérald Bassard
	3H	Cormoret	Fabienne Py / Geneviève Schmied Clarisse Vaucher
	4H	Courtelay	Corinne Gagnebin / Doris Gugel Clarisse Vaucher
	34H	Villeret	Mégane Landry / Stéphanie Bichsel Joëlle Gabbarini / Miriam Grandjean
Cycle 2	5H	Courtelay	Sarah Frey / Jeanne Augsburguer Doris Gugel / Miriam Grandjean
	6H	Courtelay	Nicole Filippini / Doris Gugel Anne Mérillat / Clarisse Vaucher
	56H	Villeret	Stéphanie Bichsel / Jeanne Augsburguer Marie-Claude Burri / Doris Gugel Rose-Marie Gyger / Mégane Landry Clarisse Vaucher
	7H	Villeret	Maude Lüthi / Joëlle Gabbarini Miriam Grandjean / Doris Gugel Rose-Marie Gyger / Gérard Müller Clarisse Vaucher / Gaël Zwahlen
	8H	Cormoret	Laurence Dubied / Miriam Grandjean Doris Gugel / Rose-Marie Gyger Gérard Müller / Geneviève Schmied Gaël Zwahlen
	78H	Villeret	Christelle Cattin / Joëlle Gabbarini Miriam Grandjean / Doris Gugel Rose-Marie Gyger / Gérard Müller Clarisse Vaucher / Gaël Zwahlen
Cycle 3	9P	Courtelay	Maité Garcia
	9MG		Caroline Vuillaume
	10PM		Miriam Grandjean
	11PM		Romain Saurer
	1011G		Thierry Gyger

ENSEIGNANT(E)S ES

Abgottspon Valentin
Baker Caryl
Gabbarini Joëlle
Gugel Doris
Hinderling Philippe
Larocque Isabelle
Silvestrini Matteo
Thiébaud Julien
von Mérey Barbara

ENSEIGNANTES SPÉCIALISÉES

Berberat Fabienne
Bernard Anne
Haenni-Weber Emilie
Magalhaes Roseane
Orval Pamela
Stork Marie

ENSEIGNANTE DE NATATION

Testaz Corinne

MÉDIATION SCOLAIRE

Thierry Gyger
Maité Garcia (en formation)

SUPLÉANTS DE DIRECTION

Caroline Vuillaume
Thierry Gyger

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DES ÉCOLES

ÉCOLE DE COURTELARY / SALLE DES MAÎTRES (ABSENCES)	032 552 06 71
ÉCOLE ENFANTINE DE COURTELARY	032 552 06 72
ÉCOLE DE CORMORET / SALLE DES MAÎTRES (ABSENCES)	032 552 06 73
ÉCOLE ENFANTINE DE CORMORET	032 552 06 74
ÉCOLE DE VILLERET / SALLE DES MAÎTRES (ABSENCES)	032 552 06 75
ÉCOLE ENFANTINE DE VILLERET	032 552 06 76

HORAIRE DU 1^{ER} JOUR D'ÉCOLE

LUNDI 20 AOÛT 2018

ÉCOLES ENFANTINES / 12H

Matin 9h30 – 11h45 / Avec leurs parents sans bus pour l'aller / **APRÈS-MIDI CONGÉ**

ÉCOLES PRIMAIRES / 3H

Matin 9h00 - 11h45 / Avec leurs parents sans bus pour l'aller

ÉCOLES PRIMAIRES / 4-8H

Matin 8h20 - 11h45

ÉCOLE SECONDAIRE / 9H

Matin 8h20 / -> PRENDRE DES AFFAIRES DE GYMNASTIQUE

ÉCOLE SECONDAIRE / 1011H

Matin 9h00 / -> PRENDRE DES AFFAIRES DE GYMNASTIQUE

→ **L'APRÈS-MIDI** (SELON L'HORAIRE DE CLASSE)

→ **PAS D'OPTIONS** POUR LE LUNDI DE LA RENTRÉE !

HORAIRES DES BUS DU 1^{ER} JOUR D'ÉCOLE (HEURES DE DÉPART DES BUS)

LIEUX DE DÉPART	ÉCOLE PRIMAIRE	ÉCOLE SECONDAIRE
COURTELARY	07H55	
CORMORET	08H10	9H 08H10 / 1011H 08H50
VILLERET	08H05	9H 08H05 / 1011H 08H45

→ **LES ÉLÈVES DOIVENT ÊTRE DEVANT LES ÉCOLES RESPECTIVES 5 MIN. AVANT LE DÉPART.**

→ **LES HORAIRES DE BUS ET DE PISCINE SERONT COMMUNIQUÉS À LA RENTRÉE D'AOÛT.**

À VOS AGENDAS

→ MERCREDI 22 AOÛT 2018 / ÉCOLE DE VILLERET

PROJET RÉNOVATIONS DE L'ÉCOLE DE VILLERET

A) 18H00 PORTES OUVERTES

B) 19H00 SOIRÉE D'INFORMATIONS / SALLE DES ASSEMBLÉES 2^{ÈME} ÉTAGE

CONCERNE TOUS LES PARENTS DES ÉLÈVES HABITANT VILLERET

→ JEUDI 30 AOÛT 2018

SÉANCE DES PARENTS 9H (CYCLE 3) / 19H30 – 21H30 / SALLE 201

PRÉSENTATION DES ENSEIGNANT(E)S

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES CYCLE 3 (DIRECTEUR)

2 INFORMATIONS DE CLASSE (TITULAIRES)

3 CONCEPT INFORMATIQUE À L'ÉCOLE

→ LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018

SÉANCE DES PARENTS 34H / VILLERET / 19H00

SÉANCE DES PARENTS 3H / CORMORET / 20H00

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES CYCLES 1 ET 2 (DIRECTEUR)

2 INFORMATIONS DE CLASSE (TITULAIRES)

3 CONCEPT INFORMATIQUE À L'ÉCOLE

VACANCES ET CONGÉS SCOLAIRES

JEÛNE FÉDÉRAL : LUNDI 17.09.2018

VACANCES D'AUTOMNE : LUNDI 08.10.2018 AU VENDREDI 19.10.2018

VACANCES D'HIVER : LUNDI 24.12.2018 AU VENDREDI 04.01.2019

SEMAINE BLANCHE : LUNDI 11.02.2019 AU VENDREDI 15.02.2019

VACANCES DE PRINTEMPS : LUNDI 15.04.2019 AU VENDREDI 26.04.2019

ASCENSION : JEUDI 30.05.2019 ET VENDREDI 31.05.2019

PENTECÔTE : LUNDI 10.06.2019

VACANCES D'ÉTÉ : LUNDI 08.07.2019 AU VENDREDI 16.08.2019

JEÛNE FÉDÉRAL : LUNDI 16.09.2019

VACANCES D'AUTOMNE : LUNDI 07.10.2019 AU VENDREDI 18.10.2019

VACANCES D'HIVER : LUNDI 23.12.2019 AU VENDREDI 03.01.2020

(LE 1^{ER} MAI EST FÉRIÉ CHAQUE ANNÉE)

POUR LES DATES DES VACANCES ULTÉRIEURES,

LES DEMANDES DE STAGES ET LES ATTESTATIONS SCOLAIRES :

**VEUILLEZ VOUS INFORMER ET FAIRE LES DEMANDES NÉCESSAIRES AUPRÈS DU
SECRÉTARIAT SCOLAIRE :**

MME CORINNE OPPLIGER032 552 06 70secretariat@covicou.ch

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

MARDI APRÈS-MIDI (13H30 - 17H00) ET JEUDI MATIN (08H30 - 11H45)

SERVICES SCOLAIRES

DENTISTE SCOLAIRE, ST-IMIER : ANA MENDONÇA	032 941 47 41
DENTISTE SCOLAIRE, COURTELARY : PETER FORSTER-SMITH	032 944 13 13
MÉDECIN SCOLAIRE, ST-IMIER : CHRISTIAN DYROFF	032 942 20 70
MÉDECIN SCOLAIRE, COURTELARY : MICHEL RUCHONNET	032 944 10 10
CABINET D'ORTHOPHONIE-LOGOPÉDIE, ST-IMIER :	032 941 38 21
CABINET DE PSYCHOMOTRICITÉ, ST-IMIER :	032 941 38 21
SERVICE PSYCHOLOGIQUE POUR ENFANTS, TAVANNES	031 636 16 86

BIBLIOTHÈQUES

CORMORET : NICOLE HAGER OEUVRAY	032 944 19 09
<i>(MA 17H00-18H30)</i>	
COURTELARY : ANNE DALLA PIAZZA	032 943 10 94
<i>(LU 15H00-17H30, MA 17H00-19H00, JE 15H00-16H30 ET VE 9H30-10H30)</i>	
VILLERET : CATHERINE ZBINDEN	032 941 13 14
<i>(MA 9H00-10H00 ET 15H00-18H00, JE 18H15-19H15)</i>	

EDUCATION ROUTIÈRE : VALÉRIE BISSAT

DOMAINE SANTÉ SEXUELLE (DSS) : NICOLE DIETSCHI

PROPHYLAXIE DENTAIRE : MARION ASCHWANDEN

CONCIERGERIE

CORMORET : DANIEL JENZER	079 381 68 60
VILLERET : POSTE VACANT	Administration communale / 032 941 23 31
COURTELARY : STÉPHANE DRAND	078 853 42 88

SANTÉ / PRÉVENTION / ASSURANCE

- **MÉDECIN**

La visite médicale est obligatoire pour les élèves de 2H, de 6H et de 10H. L'examen porte sur la santé générale de l'enfant (ouïe, vue, etc.).

- **DENTISTE**

Un examen dentaire est obligatoire pour tous les élèves de 1H à 11H. Les parents s'engagent à donner suite au diagnostic du dentiste. Suivi consigné dans la carte dentaire.

- **DSS**

Des cours d'éducation sexuelle facultatifs sont proposés par le DSS (Domaine de la santé sexuelle) aux classes 3H, 6H, 8H et 11H ainsi qu'une séance d'information aux parents des élèves de 1H à 3H et 6H à 8H.

- **SANTÉ**

Merci de signaler un éventuel problème de santé (asthme, allergie, etc.).

- **POUX**

En cas de découverte de poux, avertir impérativement l'enseignant. S'il détecte des poux sur un élève, l'enseignant avertit les parents.

- **ASSURANCE/ACCIDENT**

Une déclaration d'accident est à remplir par les parents auprès de leur caisse maladie et accident.

- **POLICE**

En cas de dégâts causés par un élève, les parents assument la responsabilité. Leur assurance RC privée prend en charge les dommages.

CONCEPT OMPP

Il s'agit de l'organisation des mesures pédagogiques particulières (OMPP) gérée par le cercle de l'enseignement spécialisé de St-Imier.

Le service psychologique pour enfants et adolescents (SPE) est le référent et conseiller pour l'octroi des mesures.

Chaque élève de notre établissement scolaire peut bénéficier des mesures suivantes :

LOGOPÉDIE (ORTHOPHONIE)

Intervention auprès d'élèves en difficulté de communication et de langage (prononciation, surdité, lecture, communication orale, difficultés orthographiques, dyslexie, ...)

PSYCHOMOTRICITÉ

Intervention auprès d'élèves présentant des difficultés dans la maîtrise de leur corps et dans leurs relations avec l'espace environnant.

SOUTIEN PÉDAGOGIQUE AMBULATOIRE (SPA)

Soutien pour les élèves qui éprouvent des difficultés d'apprentissage dans un domaine spécifique.

COURS DE FRANÇAIS LANGUE SECONDE (FLS)

Cours intensifs et d'approfondissement pour les élèves allophones.

CLASSE D'INTRODUCTION (CDI)

Programme d'enseignement de la 3H dispensé sur deux années destiné aux élèves ayant besoin de temps et d'un accompagnement spécifique pour l'entrée dans les apprentissages de 3H. Classe à St-Imier.

CLASSE DE SOUTIEN (CDS)

Programme d'enseignement adapté et individualisé proposé à des élèves en difficulté notoire. Classe à St-Imier.

SOUTIEN D'ÉLÈVES À HAUT POTENTIEL (HP)

Accompagnement dans le développement des compétences intellectuelles et sociales pour les élèves ayant des capacités hors norme. Leçons ponctuelles.

CHAUFFEUR DU BUS VERT : CHRISTIAN HUG 079 439 22 03

CHAUFFEUR DU BUS ROUGE : ALBERTO MARTINEZ 078 656 67 27

CHARTRE

« JE PRENDS LE BUS, JE ME PROTÈGE, JE LE PROTÈGE ».

Je prends le bus pour aller à l'école.

Aussi, pour ma propre sécurité et par respect envers le chauffeur et mes camarades, je m'engage à :

- Etre à l'arrêt du bus 5 minutes à l'avance, le chauffeur n'attend pas les retardataires.
- Attendre calmement le bus à l'endroit prévu à cet effet et ne pas jouer sur la route avant son arrivée.
- Attendre l'arrêt complet du bus et l'ouverture des portes avant de s'en approcher et de monter à bord.
- Ecouter le chauffeur et lui obéir.
- Dans le bus, m'asseoir aussitôt entré, attacher obligatoirement la ceinture et rester tranquille. En cas de non-respect, le chauffeur ne pourra pas être tenu pour responsable.
- Respecter mes camarades par mon attitude et mon langage.
- Attendre l'arrêt complet du bus, laisser sortir les petits avant de me lever pour en descendre.
- Ne pas détériorer le bus. Toute détérioration sera facturée au responsable des dégâts.
- Ne pas manger, ni boire à l'intérieur du bus.
- L'usage des téléphones portables est interdit à l'intérieur du bus.
- L'écoute de la musique est tolérée uniquement avec des écouteurs.
- L'hiver, l'enfant est prié d'enlever la neige de ses vêtements et souliers avant d'entrer.
- L'enfant qui manque le bus à l'entrée des classes avertit ses parents ou les enseignants les plus proches.
- L'enfant qui manque le bus à la sortie des classes avertit un enseignant.

SI JE NE RESPECTE PAS CET ENGAGEMENT, JE POURRAI FAIRE L'OBJET DE SANCTIONS.

Nous demandons instamment aux parents de lire et de signer la charte du bon usage du bus avec leur(s) enfant(s). Il s'agira d'un engagement de la part des parents et des élèves, avec les conséquences qui pourraient en découler.

Il va de soi que si un enfant devait ne pas respecter cet engagement, il se heurterait aux sanctions suivantes :

1) PREMIER AVERTISSEMENT ÉCRIT : une remarque sera mise par l'enseignant dans le carnet de devoirs.

2) AU 2ÈME AVERTISSEMENT ÉCRIT : selon la gravité du cas et après discussion avec les chauffeurs, la direction décidera de la sanction. Celle-ci pourra aller du travail d'intérêt général, comme le nettoyage du bus, par exemple, jusqu'à l'exclusion de l'enfant du bus scolaire pour une durée déterminée.

3) DANS TOUS LES CAS, LES DÉGÂTS SERONT FACTURÉS À L'AUTORITÉ PARENTALE DU RESPONSABLE.

Nous espérons que les élèves respecteront l'engagement pris en début d'année et que les parents nous aideront en ce sens. La sécurité des enfants est en jeu.

Les parents sont priés d'expliquer aux enfants comment mettre la ceinture de sécurité. Durant les premières semaines les chauffeurs ne peuvent aider que de manière très ponctuelle les plus jeunes.

Par ailleurs, pour des raisons de sécurité, si des élèves désirent utiliser le bus pour des courses non prévues par leur horaire, ils doivent impérativement faire une demande au chauffeur, la veille dans la mesure du possible. Pour des raisons de sécurité, le chauffeur est en droit de refuser tout élève supplémentaire si son effectif est complet. Pour des courses supplémentaires régulières, une demande écrite doit être faite auprès du/de la responsable des transports du syndicat.

CONTACT

JACQUES HIRTZEL..... RESPONSABLE DES TRANSPORTS 078 755 02 83

COMMUNICATION

PROCÉDURE APPLICABLE ENTRE ENSEIGNANTS ET PARENTS

SI BESOIN, MERCI D'APPLIQUER LA PROCÉDURE SUIVANTE :

1. PRENDRE CONTACT AVEC L'ENSEIGNANT CONCERNÉ.
2. EVENTUELLEMENT AVERTIR LE TITULAIRE DE CLASSE.
3. EN CAS DE NÉCESSITÉ ABSOLUE, ADRESSER UNE DEMANDE ÉCRITE À LA DIRECTION
QUI CONVOQUE LES INTÉRESSÉS.
4. EN DERNIER RECOURS, AVERTIR LA COMMISSION SCOLAIRE DU DOMICILE DE L'ÉLÈVE
PAR ÉCRIT.

VOS COORDONNÉES

MERCI DE COMMUNIQUER À LA DIRECTION ET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS

TOUTE MODIFICATION D'ADRESSE OU DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE.

ABSENCES ET DISPENSES

ABSENCES

Une absence est excusée dans les cas suivants : **maladie et accident de l'enfant, décès dans la famille, consultation chez le médecin, le dentiste ou le service psychologique pour enfant et adolescent.**

Les parents annoncent le matin même au maître ou à la maîtresse de classe les absences non prévisibles en téléphonant et/ou y laissant un message ou un sms suivant la procédure décidée par l'enseignant(e).

Faute d'information, l'enseignant appellera les parents.

Les parents annoncent préalablement au maître ou à la maîtresse de classe les absences prévisibles avec un billet d'excuse signé par les parents ou en téléphonant et, si besoin, en y laissant un message sur le répondeur ou un sms suivant la procédure décidée par l'enseignant(e).

Le maître ou la maîtresse de classe peut exiger la présentation d'un certificat médical ou de toute autre attestation.

DISPENSES

Les dispenses sont accordées pour des raisons exceptionnelles. Elles sont soumises à la direction de l'école par écrit 4 semaines à l'avance.

DEMI-JOURNÉES DE CONGÉ

Les parents ont droit jusqu'à cinq demi-journées libres par année pour leur enfant. L'élève peut manquer l'école sans justification. Il suffit de prévenir le titulaire de classe deux jours ouvrés avant.

DEMANDE DE STAGE

EN **10H**, LA DURÉE D'UN OU DE PLUSIEURS STAGES EST FIXÉE À 5 JOURS AU MAXIMUM.

EN **11H**, LA DURÉE ET LE NOMBRE DE STAGES NE SONT PLUS LIMITÉS POUR DES STAGES PROFESSIONNELS.

- **AVANT LE STAGE (1)**, demander au secrétariat un formulaire de dispense pour celui-ci, en ayant au préalable le nom de l'entreprise ou de l'école ainsi que les dates. (Ces informations doivent être transmises par écrit).
- **AVANT LE STAGE (2)**, ramener la feuille avec l'attestation de l'entreprise ou de l'école, datée et signée par l'élève.
- **APRÈS LE STAGE**, ramener la feuille avec l'attestation, la date et la signature de l'entreprise ou de l'école.

